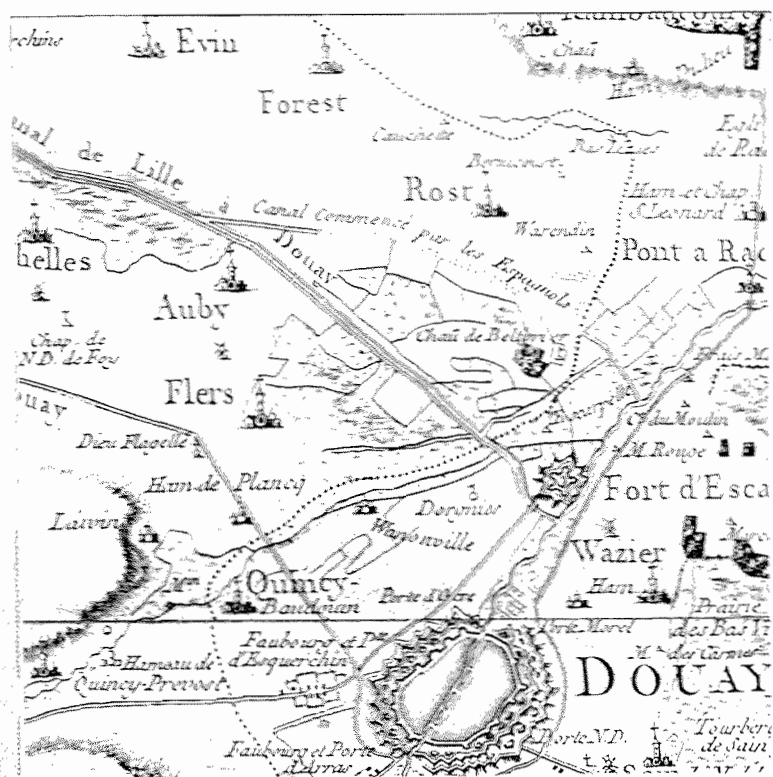


COMMUNE DE FLERS EN ESCREBIEUX

Canton de Douai Nord-Est



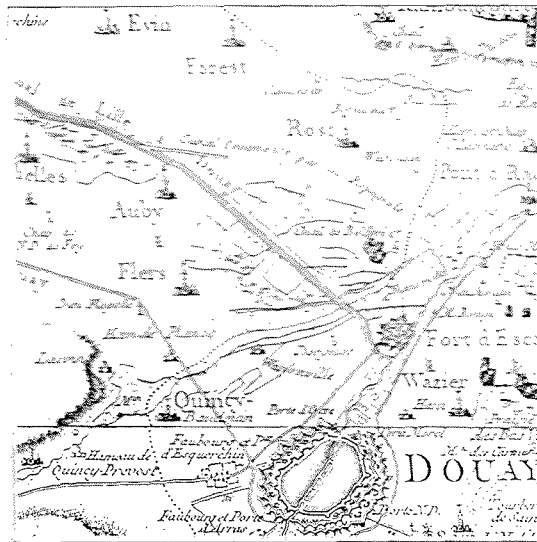
Programme d'étude complémentaire

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Décembre 1996



SOMMAIRE



Introduction	2
Programme de l'étude complémentaire	3
Première étape : la réactualisation de l'étude F.A.C.V.	4
Deuxième étape : diagnostic des sites prioritaires et intégration des projets aux grandes orientations communales	6
Troisième étape : élaboration des documents préopérationnels	7
Annexes	8

Introduction

En 1990, la commune de Flers-en-Escrebieux s'engage dans la procédure départementale du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie.

Afin de définir les axes d'aménagement pour l'ensemble de la commune et d'opérer des réalisations sur les sites prioritaires, elle choisit le cabinet de paysage Tesson comme maître d'œuvre de l'étude.

En 1991, l'étude cadre de vie est rendue. Elle porte principalement sur le cœur central de Flers.

En 1996, la commune désire engager une réflexion sur le secteur urbain suivant l'axe routier s'étendant de l'hypermarché Carrefour jusqu'à la limite avec Auby au niveau de l'Imprimerie Nationale.

Dans un objectif à plus long terme, elle aimerait également valoriser les abords de la mairie et avoir une vue prospective sur l'évolution de l'ensemble du quartier attenant.

Avant d'élaborer un projet précis sur chaque lieu et au vu des aménagements réalisés depuis 1991 et des évolutions prévues du territoire, il a été décidé de réactualiser l'étude cadre de vie dans un objectif de cohérence.

L'objet de ce document est donc de définir la mission du bureau d'étude qui aura en charge ce travail.

Programme de l'étude complémentaire

Nous proposons une méthode de travail basée sur un plan décomposé en trois étapes :

1/ La première a pour objectif la réactualisation de l'étude F.A.C.V., d'une part, par la compilation et la synthèse des aménagements réalisés sur la commune depuis 1991 et, d'autre part, par l'intégration des projets futurs aussi bien communaux qu'extracommunaux.

Ces informations et leur analyse serviront de support à l'élaboration d'orientations et d'objectifs généraux à l'échelle de la commune en matière d'amélioration du cadre de vie.

2/ La seconde concerne plus particulièrement l'analyse fine des sites choisis et la définition de principes d'aménagement prenant en compte les résultats de l'analyse générale (première étape).

3/ La troisième étape aboutira à la réalisation des documents préopérationnels pour les sites prioritaires (esquisse, A.P.S.) et à un programme pluriannuel de travaux.

Première étape

La réactualisation de l'étude F.A.C.V.

Cette première étape peut être découpée en deux sous-parties :

A - Dans un premier temps, le maître d'œuvre recensera toutes les études et les aménagements ayant une influence sur le développement futur de la commune.

Il réalisera un diagnostic pour chaque information en prenant soin de nommer les aspects suivants :

- le type de réalisations ou d'études,
- les objectifs recherchés en matière de fonctionnement ou de qualité des lieux,
- les principes généraux d'aménagement retenus, les projets,
- les enjeux et leur impact communal et extracommunal.

Dès à présent, les différentes réunions préparatoires ont révélé plusieurs réalisations importantes, d'autres pourront peut-être les compléter.

Il s'agira, notamment, de rappeler :

- 1 - les grands traits de l'étude F.A.C.V. précédente,
- 2 - les conclusions, les volontés exprimées et les réalisations programmées de l'étude F.A.C.V. de la commune voisine, Lauwin-Planque,
- 3 - les aménagements récents du parc et des abords de la Société des Eaux du Nord, des rues Barbusse et Delattre de Tassigny, du giratoire de l'église et du parking de l'école.

Il s'agira, également, de présenter :

- 1 - les réflexions et les aménagements futurs liés au doublement des voies de la LACRA tels que :
 - l'étude paysagère de la D.D.E. dont l'objectif est de définir des aménagements sur l'espace domanial et des recommandations sur le paysage en épaisseur,
 - l'étude de la D.D.E. sur les ouvrages d'art,

- les projets d'organisation des abords des voies (traitement des anciens carrefours en relation avec les voies communales ou départementales, création de nouveaux échangeurs...),
- les projets départementaux sur les voiries en relation avec la L.A.C.R.A. (exemple : route de contournement Auby Lauwin-Planque).

2 - l'implantation et l'organisation de la future zone d'activités.

B - En conclusion, le maître d'œuvre proposera une stratégie d'aménagement basée sur la définition d'orientations et d'objectifs généraux à l'échelle de la commune. Ceux-ci seront illustrés par des schémas d'organisation et d'intentions.

L'ensemble de ce travail, réalisé en grande partie en "chambre", se concrétisera par une réunion de présentation destinée à l'équipe municipale et aux différents partenaires concernés (Etat, Département, G.A.U.D....).

Deuxième étape

Diagnostic des sites prioritaires et intégration des projets aux grandes orientations communales

Les sites prioritaires sont la portion urbaine suivant l'axe routier allant de Lauwin-Planque à Aubry (rue Marie Curie, rue de Planque, rue de l'église, rue des frères Beaumont) et les abords de la mairie.

Il sera rappelé, dans un premier temps, les différentes propositions et projets concernant ces secteurs (aménagement des abords de la mairie proposé lors de l'étude F.A.C.V. notamment). Ensuite, un diagnostic de chaque lieu sera effectué. Il prendra en compte les aspects du cadre de vie basés sur :

- 1 - une analyse sensible faisant ressortir les éléments d'identité des lieux, la qualité des vues et des ambiances : bâtiments, clôtures, jardins, plantations, espaces publics...
- 2 - une analyse fonctionnelle sur les flux routiers, cyclistes et piétons, le stationnement automobile, les équipements et espaces publics, les commerces.

Après confrontation avec les grandes orientations communales définies lors de la première étape, le maître d'œuvre définira les enjeux des sites sur le plan communal et extracommunal. Ces derniers se traduiront ensuite par des principes généraux d'aménagement illustrés par des schémas d'organisation et des images de référence.

Deux réunions semblent nécessaires pour finaliser cette deuxième étape. La première consistera en une présentation du travail d'analyse et d'une esquisse de principes d'aménagement. Celle-ci sera discutée avec l'équipe municipale et les principaux partenaires. La seconde sera une suite à la discussion. Les propositions finales devront être actées par la municipalité.

Troisième étape

Elaboration des documents préopérationnels

Sur la base des principes d'aménagements définis préalablement, le maître d'œuvre proposera les documents préopérationnels pour chaque site. Selon les priorités (exemplarité, urgence), opportunités et disponibilités financières communales, ceux-ci seront plus ou moins précis.

Dès à présent, la commune a affirmé ses priorités à court terme pour l'axe Carrefour - Imprimerie Nationale. Il sera donc demandé au maître d'œuvre le niveau d'étude maximal accepté dans le cadre de la procédure, l'Avant-Projet-Sommaire.

En ce qui concerne les abords de la mairie, seul le parvis sera traité jusqu'au stade de l'A.P.S. (les principes d'aménagement auront été élaborés sur l'ensemble du quartier lors de l'étape 2). Il est bien entendu que le projet proposé pour le parvis ne devra pas remettre en cause l'aménagement futur du quartier et sera, pour cette raison, modulable et sobre.

Une fois les priorités établies et les enveloppes financières nécessaires aux différents aménagements estimées, le maître d'œuvre et la commune aidés par les chargées de mission du G.A.U.D. et du Conseil Général, établiront le programme pluriannuel de travaux.

Cette troisième étape nécessitera vraisemblablement deux réunions de travail.

Annexes

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

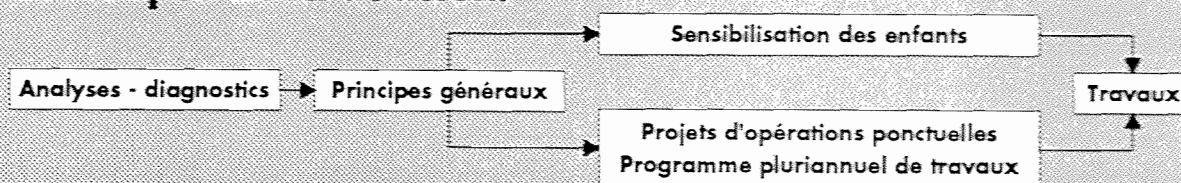
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.



Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Marc Panien</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Vincent Levive</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Anne Braquet</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Christophe Rouvres</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

***Ce document a été réalisé par
Vincent Levive Ecologue***